

SVAF - AG du 19 juin 2026

Les AF en terrains à bâtir - Tour d'horizon

Denis Leroy – responsable des démarches foncières (DGTL)

Les améliorations foncières à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Deux missions principales :

- A. Veiller à la coordination entre les aspects fonciers et l'aménagement du territoire
- B. Assurer le suivi des syndicats d'améliorations foncières en terrains à bâtir

Ressources :

ETP : 0.2 à la Direction juridique

Syndicats AF en terrains à bâtir au 19 juin 2026 (1)

- 12 syndicats de réalisation
- 12 syndicats d'entretien (essentiellement des chemins privés)
- 1 procédure de correction de limites (93a LAF)



SAF-TAB : point de situation au 19 juin 2026 (2)

12 syndicats en zone à bâtir existants

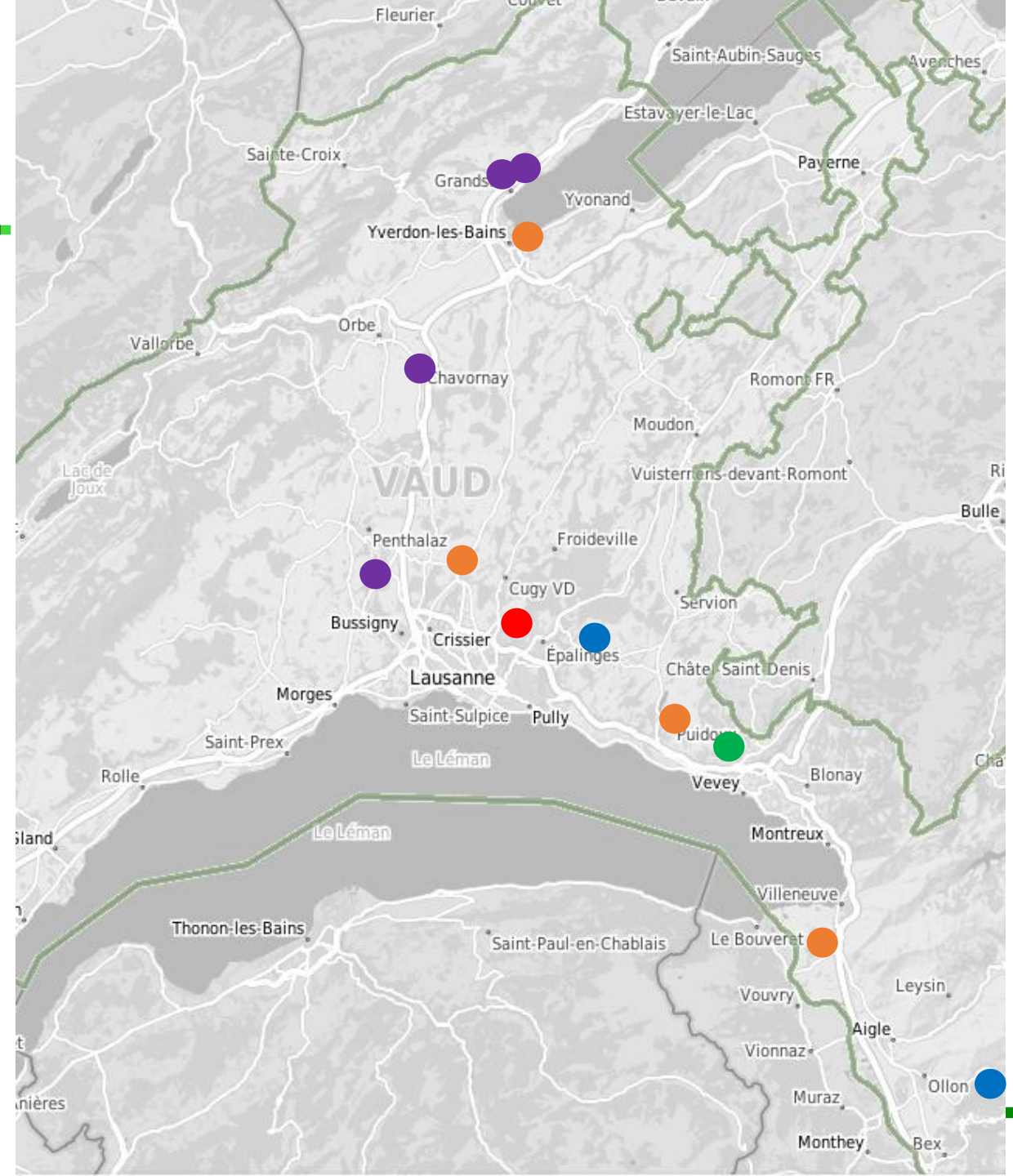
Zone d'activités : 4

Zone d'habitation : 4

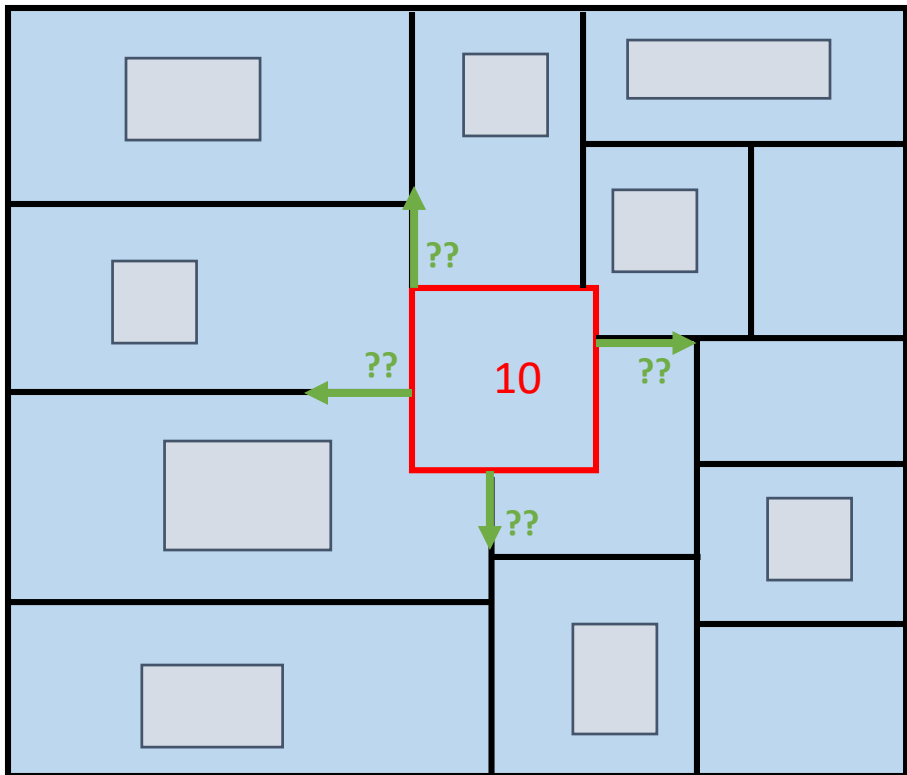
Zone mixte : 1

Réfection de chemins privés : 2

Consolidation de paroi rocheuse : 1



Focus sur la procédure de correction de limites (93a LAF)



Problématique :

- toutes les parcelles ont un accès au domaine public ou bénéficient d'une servitude de passage, mais pas la parcelle 10
- aucun propriétaire ne souhaite voir une servitude de passage grevant sa parcelle

Solution :

- la commune lance une procédure 93a LAF
- le Canton nomme une commission de classification
- la CCL prend une décision sur le passage à créer
- la CCL requiert l'inscription au RF dès que la décision devient définitive et exécutoire



Merci de votre attention

